

# Vaccin contre le tétanos et la diphtérie

Protégez-vous ainsi que votre enfant. En vous faisant vacciner à temps, vous et votre enfant pouvez vous protéger durant votre vie d'un grand nombre de maladies. Dans les 50 dernières années, la vaccination a sauvé plus de vies, au Canada, que n'importe quelle autre mesure sanitaire.

## Que sont le tétanos et la diphtérie?

**Le tétanos (ou trismus)** est causé par une bactérie que l'on trouve le plus souvent dans la terre. Lorsque le bacille (microbe) s'introduit par une plaie profonde ou superficielle de la peau, il produit une toxine qui peut entraîner des contractions musculaires douloureuses dans tout le corps. Dans les cas graves, les muscles contrôlant la respiration sont affectés. Deux personnes sur dix atteintes de tétanos peuvent en mourir.

**La diphtérie** est une infection bactérienne grave du nez et de la gorge. Près de 1 personne sur 10, atteintes de diphtérie peut en mourir. Le bacille de la maladie se propage lorsque la personne infectée tousse ou éternue. Il peut également se transmettre par contact direct avec la peau de la personne infectée. La maladie peut entraîner des problèmes respiratoires très graves. Elle peut également causer un arrêt cardiaque et la paralysie.

## Comment prévenir le tétanos et la diphtérie?

- Faites-vous vacciner.
- Quand vous vous faites vacciner, vous contribuez aussi à la protection des autres.
- Adoptez de bonnes pratiques sanitaires (p. ex. : se laver les mains).

## Qui peut se faire vacciner gratuitement en Saskatchewan?

**Le vaccin peut être administré à toute personne de 7 ans et plus.**

- Les adultes devraient recevoir une injection de rappel tous les 10 ans s'ils ont déjà reçu une série de vaccins plus tôt dans leur vie.

- Le vaccin peut aussi être administré aux personnes ayant des coupures ou des blessures profondes et dont le dernier vaccin contre le tétanos remonte à cinq années ou plus.
- Le vaccin peut aussi être administré en une série aux adultes qui n'ont jamais été vaccinés contre ces maladies ou qui n'ont aucun souvenir d'avoir été déjà vaccinés.
- Chez les jeunes enfants, l'immunisation contre le tétanos et la diphtérie est combinée à d'autres vaccins tels que ceux de la coqueluche, de la poliomyélite et du *Haemophilus influenzae* de type b. Ces vaccins sont administrés par une série d'injections.

## Qui ne devrait pas se faire vacciner?

**Une maladie bénigne, accompagnée ou non de fièvre, ne justifie pas d'éviter la vaccination.**

- Les personnes souffrant d'une maladie grave, accompagnée ou non de fièvre, doivent reporter à plus tard la vaccination.
- Toute personne ayant eu une réaction pouvant entraîner la mort à la suite de l'injection d'une dose du vaccin ou qui souffre d'allergies graves à un de ses composants.
- Les personnes ayant été atteintes du syndrome de Guillain-Barré (SGB), dans les 6 semaines suivant l'administration antérieure d'un vaccin contre le tétanos. Le SGB est un trouble neurologique rare qui peut provoquer de la faiblesse, voire une paralysie des muscles du corps.

## Quelles sont les réactions possibles au vaccin?

**Les vaccins sont des produits sûrs. En fait, il est bien plus dangereux d'avoir le tétanos ou la diphtérie que de se faire vacciner.**

**Les réactions au vaccin les plus courantes peuvent comprendre :**

- Une douleur, une rougeur ou une enflure au point d'injection.
- Certaines personnes peuvent ressentir de la fatigue, des étourdissements, une fièvre bénigne ou souffrir de maux de tête.
- En général, ces réactions sont légères et ne durent qu'un ou deux jours.

Il est important de rester à la clinique pendant 15 minutes après une vaccination à cause de la possibilité extrêmement rare d'une réaction

De l'acétaminophène (Tylenol®, Tempra®) peut être administré contre la fièvre ou la douleur. Il ne faut PAS administrer d'AAS (Aspirin®) aux personnes de moins de 20 ans afin d'éviter toute apparition du syndrome de Reye.

allergique mortelle nommée anaphylaxie. Ce genre de réaction peut comprendre de l'urticaire, des problèmes respiratoires ou une enflure de la gorge, de la langue ou des lèvres. Si cela se produit après avoir quitté la clinique, composez le 911 ou le numéro d'appel des secours locaux. Une telle réaction peut être traitée et se produit dans moins d'un cas sur un million de vaccinations.

## À qui devez-vous signaler toute réaction au vaccin?

- Signalez dès que possible toute réaction inattendue ou indésirable à votre infirmière de la santé publique, à une infirmière praticienne ou à votre médecin.

**Communiquez avec votre infirmière de la santé publique si :**

- Vous avez des questions ou des craintes concernant votre réaction ou la réaction de votre enfant au vaccin;
- Vous avez dû emmener votre enfant chez le médecin, à l'hôpital ou dans un centre de soins de santé pour une maladie pouvant être liée à la vaccination.

## Que contient le vaccin?

- Le vaccin antitétanique et antidiphtérique adsorbé contient les composants suivants : anatoxine tétanique et anatoxine diphtérique, phosphate d'aluminium et également une quantité infime de formaldéhyde. Le bouchon de la fiole du vaccin ne contient ni latex ni thimérosal.

## Consentement des mineurs matures

Il est recommandé que les parents/tuteurs et leurs enfants discutent du consentement à la vaccination. Le consentement s'adresse en premier lieu aux parents ou aux tuteurs. Toutefois, en Saskatchewan, les adolescents de 13 à 17 ans capables de comprendre les avantages et les réactions possibles à chaque vaccin, ainsi que les risques de ne pas être vaccinés, peuvent légalement consentir ou refuser la vaccination en présentant un consentement éclairé, en tant que mineur mature, au fournisseur de soins de santé.

Afin de garder un dossier complet, tous les vaccins administrés à une personne seront consignés, par le personnel de la santé publique, dans le registre provincial informatisé d'immunisation nommé Panorama. Panorama est le système électronique sécurisé utilisé en Saskatchewan afin d'enregistrer et de gérer les dossiers de vaccination et de santé liée à la vaccination de tous les résidents de la province. Votre dossier d'immunisation est également susceptible d'être partagé avec des professionnels de la santé afin de fournir des services de santé publique, d'aider au diagnostic et au traitement, et de contrôler la propagation des maladies évitables par la vaccination. Vous trouverez plus d'information sur Panorama dans le feuillet d'information intitulé *Protection de la confidentialité de votre dossier d'immunisation*.

**Pour en savoir plus, communiquez avec : vos Services de santé publique locaux, votre médecin, votre infirmière praticienne OU la ligne InfoSanté au 811.**

Références : Guide canadien d'immunisation (Evergreen Ed., (2012); monographie du produit (2012).